



## Extrait du Registre des délibérations du Comité Syndical

-----  
**Séance du 28 mars 2023**

Délégués syndicaux en exercice : 45

**Le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au Conseil  
Départemental du Doubs, salle JOUBERT, 8 avenue de la Gare d'Eau à BESANÇON,  
sous la présidence de M. Cyril DEVESA, Président.**

*La séance est ouverte à 18h13 et levée à 20h30*

**Étaient présents :**

**G.B.M :** AEBISCHER Elise ; BAILLY Guillaume ; BOUSSET Jean-Marc ; CAULET Claudine ;  
CONTINI Jean-Claude ; COUDRY Sébastien ; DEVESA Cyril ; FIÉTIER Vincent ; GAGLIOLO  
Lorine ; JACQUIN Denis ; JOUFFROY Jean-Marc ; LAIDIÉ Franck ; LAMBERT Marie ; LEGAIN  
Olivier ; MÉNESTRIER Jean-François ; MICHEL Marie-Thérèse ; NAPPEZ Anthony ; POUJET  
Yannick ; TERZO André ;

**C.C.L.L :** CRETIN Emmanuel ; CHOPARD Félix ; GARNIER Christophe ; MESNIER Christian ;  
PRILLARD Angèle ; STADELMANN Jean-Claude ;

**C.C.V.M :** AUBRY Didier ; GAUTHIER André ;

**Étaient excusés :**

**G.B.M :** BERNARD Franck ; DUSSAUCY Nadine ; LEMERCIER Myriam ; MAGNIN-FEYSOT  
Christian ; MAILLARD Valérie ; PARIS Daniel ;

**C.C.L.L :** COULET Gérard ;

**C.C.V.M :** DOUBEY Boris;

**Secrétaire de séance :** Jean-Claude CONTINI

**Procuration de vote :**

**Mandant :** Nadine DUSSAUCY

**Mandataire :** Jean-Marc BOUSSET

## **MARCHÉ POUR LA SURVEILLANCE DES INSTALLATIONS TECHNIQUES ET INDUSTRIELLES DU SYBERT**

**Rapporteur** : Monsieur Yannick POUJET, Conseil Syndical Délégué du SYBERT.

Suite à une consultation formalisée et après attribution par la CAO, le SYBERT a attribué deux marchés portant sur la surveillance et interventions physiques et la surveillance en continu sur les installations techniques et industrielles du SYBERT » à la société SECURITIM basée à MEUDON (92).

Après une réunion de lancement et plusieurs réunions de cadrage, il s'avère que la société SECURITIM a mal compris les termes du CCTP et ne peut tenir les engagements lui incombant. Une résiliation à l'amiable des 2 marchés a été sollicitée par la société SECURITIM. Devant les difficultés rencontrées, le SYBERT ne s'est pas opposé à cette proposition.

Il convient donc désormais de relancer une procédure complète selon la réglementation des « urgences simples » pour déterminer un (ou des) nouveau(x) titulaire(s) ; cette procédure permet notamment de réduire le délai de consultation à 15 jours.

En effet, la défaillance du titulaire initialement choisi met en péril la sécurité des sites.

Pour rappel, l'ensemble des sites industriels du SYBERT (déchetteries et Pôle Industriel) est équipé de dispositifs complets de vidéoprotection, composés de caméras et de détecteurs de mouvements disséminés sur l'ensemble des sites, ainsi que d'une centrale de gestion des alarmes disposée à l'intérieur d'un des bâtiments ; les alarmes émises par ces dispositifs sont reçues et traitées par un prestataire du SYBERT (SECURICOM actuellement).

Ce prestataire est ensuite chargé de faire intervenir un autre prestataire du SYBERT qui doit assurer les interventions physiques sur les sites industriels du SYBERT, quand cela est nécessaire ; la présente consultation proposée porte sur ces interventions après alarme.

Il est proposé de lancer cette nouvelle consultation en 2 lots indépendants : un 1<sup>er</sup> lot pour les interventions physiques sur l'ensemble des sites techniques et industriels du SYBERT et des prestations de surveillance « incendie » sur le Pôle de Valorisation des déchets, à la demande expresse du SYBERT, dans un 2<sup>e</sup> lot.

Les différentes prestations à réaliser pour le lot 1 « Surveillance et interventions sur site » sont les suivantes :

- Pour les déchetteries et les écocentres :
  - o pendant les heures d'ouverture des sites au public : intervenir pour sécuriser un site sur demande expresse du SYBERT
  - o en dehors des heures d'ouverture des sites au public : assurer des rondes de surveillance
    - du lundi au samedi, après la fermeture des sites au public : de 17h30 (ou 18h30 le samedi de début mars à fin octobre) jusqu'à 00h00 ;
    - le dimanche et les jours fériés : en continu de 8h00 à 22h00 ;
  - o en dehors des heures d'ouverture des sites au public et en dehors des créneaux horaires des rondes de surveillance : procéder à des interventions physiques à la demande de la centrale de télésurveillance
- Pour le Pôle Industriel du SYBERT :
  - o en dehors des heures d'exploitation du site :

- procéder à des interventions physiques à la demande de la centrale de télésurveillance
- sécuriser le site sur demande expresse du SYBERT
- A tout moment de l'année : assurer des missions de sécurité pour divers évènements (marchés subséquents).

Les prestations pour le lot 2 « Surveillance en continu » sont :

- Pour le Pôle Industriel du SYBERT :
  - o en dehors des heures d'exploitation du site principalement et à tout horaire si besoin :
    - procéder, sur demande expresse du SYBERT et uniquement en cas de besoin exprimé par un bon de commande, à une surveillance physique en continu du site par des agents formés SSIAP (défense incendie) ;

Ces marchés seront passés sur une période d'un an à compter de la notification et seront renouvelables 3 fois par période de 12 mois.

Le 1<sup>er</sup> lot « surveillance et interventions physiques sur les sites industriels du SYBERT » sera un marché mixte à bons de commande avec *un maximum* de 5 000 € HT par an et une partie forfaitaire estimée à 120 000 € HT par an.

Toutes périodes de reconduction confondues, le marché est estimé à 510 000 € HT.

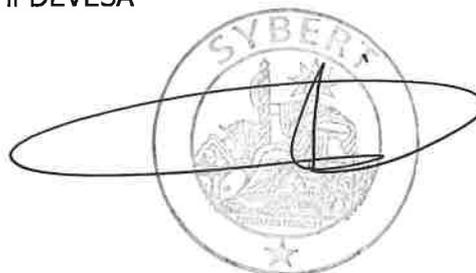
Le 2<sup>e</sup> lot « surveillance en continu le Pôle de Valorisation des déchets à Besançon » sera un marché uniquement à bons de commande avec un maximum de 125 000 € HT par an, soit 500 000 € HT maximum, toutes périodes confondues.

**A l'unanimité, le Comité Syndical valide les termes de cette consultation et autoriser le Président ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à sa mise en œuvre, après attribution par la Commission d'Appels d'Offres.**

Pour extrait conforme,  
Le Président du SYBERT,  
Cyril DEVESA

Rapport adopté à l'unanimité.

Pour : 28  
Contre : 0  
Abstention : 0  
Ne prennent pas part au vote : 0



Secrétaire de séance,  
Jean-Claude CONTINI

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'JC CONTINI', is written below the name of the secretary.

